



Séjour Bulles de bien-être

# Simplement Être

Du samedi 29 octobre à 16h au lundi 31 octobre à 16h  
à la Maison Tranquille – Saint Florent le Vieil (49)

---

## Formulaire d'inscription - 1/2

---

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone - fixe : \_\_\_\_\_ portable : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

### Contact en cas d'urgence :

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**Santé** : Si vous avez des problèmes de santé, merci de me l'indiquer lors de votre inscription.

### Droit à l'image : *Cocher la case de votre choix*

- J'accepte d'être photographié(e), filmé(e) et j'autorise Sylvie Maisonneuve à diffuser mon image sur différents supports.
- Je refuse d'être photographié(e) ou filmé(e).

### Tarifs

Stage : 250€

Hébergement (2 nuits) : 125€ en chambre partagée de 2 couchages

Participation aux 6 repas : 75€ (préciser si allergies, intolérances)

### Prévoir

Tenue souple et confortable



Séjour Bulles de bien-être

# Simplement Être

Du samedi 29 octobre à 16h au lundi 31 octobre à 16h  
à la Maison Tranquille – Saint Florent le Vieil (49)

---

## Formulaire d'inscription - 2/2

---

### Inscription

Je valide mon inscription en joignant deux chèques à l'ordre de Sylvie MAISONNEUVE ou en effectuant deux virements des montants suivants (RIB sur demande) :

250€ correspondant aux frais de stage

200€ correspondant à l'hébergement et aux repas

- par courrier : Sylvie TENDRON MAISONNEUVE – 130 route de la Barre – 44240 Sucé sur Erdre
- ou par mail et virement : [contact@sylvie-maisonneuve.fr](mailto:contact@sylvie-maisonneuve.fr)

### Conditions d'annulation

Cette prestation est prévue pour un nombre minimum de 4 participants.

Je me réserve le droit de l'annuler si le nombre de participants n'était pas suffisant. Dans ce cas, vous serez remboursé de la totalité des frais.

En cas d'annulation de votre part, vous serez remboursé des frais de stage et de repas si votre annulation intervient au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Seuls les frais de repas vous seront remboursés passée cette date.

En signant le présent document, j'atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé »*